



CHAMPION(NE) NATIONAL(E) DE LA COUPE ORION

La Coupe Orion doit son nom à un cheval très spécial de l'histoire canadienne du dressage : Orion était le partenaire de Pia Fortmuller au Grand Prix KWPN et un membre de l'équipe olympique canadienne. Leslie Reid, l'ancienne entraîneure de Pia, l'a amené au niveau avancé, pour ensuite représenter le Canada à son bord aux Jeux olympiques de 2008 à Hong Kong.

À l'automne 2009, Orion est envoyé en Europe pour être vendu, tandis que Pia, alors médaillée d'or aux Championnats nord-américains Junior et Jeune cavalier de 2006, s'y installe au même moment afin de poursuivre son entraînement. Leur partenariat débute durant cette période, et Pia achète alors Orion. Âgée de 25 ans, la cavalière participe à son premier Grand Prix, pour ensuite connaître une période fructueuse en Grand Prix international européen avec sa monture. Orion et Pia se taillent éventuellement une place au sein de l'équipe sénior canadienne et leur carrière atteint un sommet lors de leur sélection à titre de couple de remplacement pour les épreuves de dressage olympique de 2012 à Londres.

Orion est malheureusement décédé en janvier 2014. Sa disparition a été non seulement une perte pour le dressage canadien, mais également un deuil personnel bouleversant pour Pia et sa famille. La Coupe Orion a été créée pour rendre hommage à ce hongre hors du commun. Il est à la fois émouvant et inspirant de constater que tout comme Orion épaulait la carrière de Pia en Grand Prix, la Coupe Orion appuiera la carrière d'autres athlètes canadiens de talent. Pia exprime parfaitement ce sentiment dans ses propres mots : « Je n'ai pas vraiment perdu Orion. Il restera éternellement présent dans mon cœur, et je suis très heureuse de savoir qu'il demeurera vivant grâce à l'héritage de la Coupe Orion. »

Objectif

L'objectif de la Coupe Orion est d'encourager et de soutenir les jeunes athlètes du Canada lors de l'étape déterminante du passage du niveau Jeune cavalier au niveau Grand Prix. Ce programme offre une occasion importante de développement aux cavalières et cavaliers tout en encourageant les organisatrices et organisateurs de concours à offrir des épreuves de Grand Prix pour les athlètes du programme U25.

Voici un résumé des avantages de la Coupe Orion :

- Elle établit un objectif de compétition entre les stades *S'entraîner pour gagner* et *Vivre pour gagner* du modèle de développement à long terme du sportif équestre (DLTSE) pour les athlètes et les entraîneures et entraîneurs.
- Elle permet aux athlètes de 16 à 25 ans d'acquérir de l'expérience. La Coupe Orion encourage les jeunes athlètes à se concentrer sur l'entraînement et la planification avec un objectif tangible.
- Elle est conçue de façon à accorder aux aspirants jeunes athlètes une expérience dans les « grandes ligues » avec une confiance accrue et sans être intimidés par les professionnels aguerris.
- En remportant un titre national, l'athlète obtient des commandites et reçoit des offres d'occasions éventuelles d'entraînement.
- Elle encourage les organisateurs à offrir des épreuves de Grand Prix (de 16 à 25 ans) à leurs concours.



Prix

La gagnante ou le gagnant de la Coupe Orion recevra un veston commémoratif et une couverture séchante, ainsi qu'un prix en argent de 1000 \$. Elle ou il sera aussi reconnu comme championne ou champion national de la Coupe Orion.

Critères de la coupe Orion

1. CRITÈRES DE CANADA ÉQUESTRE

Canada Équestre a rédigé et adopté les critères suivants pour la Coupe Orion.

2. PROCÉDURE ET FRAIS DE DÉCLARATION

Toutes les cavalières et tous les cavaliers doivent déclarer leur intérêt à soumettre leur candidature pour une sélection à la Coupe Orion. À cette fin, ils doivent remplir et transmettre le formulaire de déclaration (annexe A) avant le **31 mai**. Les frais de déclaration sont de 25 \$.

Les **déclarations tardives** seront acceptées jusqu'au **30 juin** et seront refusées en toutes circonstances après cette date. Les frais de déclaration tardive sont de 75 \$.

Un formulaire de déclaration incomplet sera considéré comme invalide. Toute fausse représentation intentionnelle quant aux renseignements entraînera l'élimination de la candidate ou du candidat.

3. AUCUNE MODIFICATION

Si un couple cavalier-cheval est modifié durant la période de qualification, il faut produire une déclaration tardive et le nouveau couple doit obtenir de nouvelles notes de qualification. Les frais de déclaration tardive sont de 75 dollars canadiens. Il est interdit de transférer les notes d'un cheval jumelé à une ou un autre athlète ou d'une cavalière ou d'un cavalier qui a utilisé un autre cheval.

4. PÉRIODE DE QUALIFICATION

La période de qualification pour la Coupe Orion est du **1^{er} janvier au 31 octobre**.

5. QUALIFICATIONS

CONCOURS OU ÉPREUVES DE QUALIFICATION ET NOTES DE QUALIFICATION

- i. Les athlètes doivent participer aux épreuves de qualification lors de concours Or de Canada Équestre (CE), de concours nationaux de l'United States Equestrian Federation (USEF) ou de concours sanctionnés par la Fédération équestre internationale (FEI) (CDI).
- ii. Les notes obtenues aux concours Platine (CDI) seront bonifiées de 1 %.
- iii. Toutes les notes doivent être obtenues à une épreuve FEI de niveau Grand Prix destinée aux athlètes de 16 à 25 ans. Les athlètes peuvent utiliser les notes obtenues à des reprises au choix pour leur qualification.
- iv. L'athlète doit participer à au moins trois concours pour que sa candidature soit prise en compte.
- v. Toutes les notes de qualification doivent être obtenues d'un jury composé d'un minimum de deux juges et formé de la façon suivante :



1. Deux juges de dressage séniors de Canada Équestre ou deux juges de dressage séniors nationaux étrangers, ou un(e) de chaque catégorie;
2. Un(e) juge de dressage de la FEI et un(e) juge de dressage sénior de Canada Équestre ou un(e) juge de dressage national étranger;
3. Deux juges de dressage de la FEI ou plus.
 - Lorsque le jury est formé de deux juges, la note totale du jury doit être soumise à titre de note de qualification.
 - Lorsque le jury est formé de trois juges, la note totale du jury doit être soumise à titre de note de qualification.
 - Lorsque le jury est formé de cinq juges, la note totale du jury doit être soumise à titre de note de qualification.

6. RÈGLES, RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

Les règlements suivants s'appliquent à l'octroi de la Coupe Orion :

- a. Les règlements de la FEI en vigueur relatifs aux concours de dressage, avec leurs modifications.
- b. Les règlements généraux de la FEI en vigueur, avec leurs modifications.
- c. Les règlements vétérinaires de la FEI en vigueur, avec leurs modifications.
- d. Les règlements de dressage en vigueur de CE, avec leurs modifications.
- e. Les règlements généraux de CE en vigueur, avec leurs modifications.

Si la FEI publie des changements aux règlements énumérés précédemment, les nouveaux règlements (les plus récents) prendront effet dans les présents critères, le cas échéant. Les livres de règlements de la FEI peuvent être téléchargés à partir du site Web de cette dernière à www.fei.org.

Si Canada Équestre publie des changements aux règlements énumérés précédemment, les nouveaux règlements (les plus récents) prendront effet dans les présents critères, le cas échéant. Veuillez consulter le site Web de Canada Équestre à www.equestrian.ca pour obtenir les règles et règlements les plus récents.

Les cavaliers et les propriétaires des chevaux déclarés doivent s'assurer de connaître et de comprendre les procédures de sélection, les règles, les règlements et les politiques.



7. EXIGENCES ET MESURES DE RESTRICTION CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

- a. L'athlète doit être âgé de 16 à 25 ans au moment de la déclaration (*voir l'annexe 6 des règlements de la FEI – U25*).
- b. L'athlète doit être membre affilié en règle pour la discipline de dressage et titulaire d'une licence sportive Or ou Platine de CE lors des épreuves de qualification.
- c. L'athlète doit détenir la citoyenneté canadienne au moment de la déclaration et de la sélection.
- d. L'athlète n'est pas autorisé à prendre part à la présente procédure de sélection sous l'influence des substances interdites désignées par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) (<http://cces.ca/>), l'Agence mondiale antidopage (AMA) (<https://www.wada-ama.org/>) ou la FEI (<http://www.fei.org/>).

8. EXIGENCES ET MESURES DE RESTRICTION CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ DES CHEVAUX

- a. Un passeport national ou de la FEI en règle doit être délivré pour chaque cheval.
- b. Une licence en règle de CE doit être émise pour chaque cheval.

9. SÉLECTION DE LA OU DU RÉCIPiendaIRE DE LA COUPE ORION

- a. Les notes et les détails des concours doivent être transmis à l'aide du formulaire de déclaration des notes (annexe B) avant **minuit (HE) le 31 octobre. Les formulaires reçus après cette échéance ne seront pas pris en compte.** *Un formulaire de déclaration incomplet sera considéré comme invalide. Toute fausse représentation intentionnelle quant aux renseignements entraînera l'élimination du candidat.*
- b. La moyenne des trois notes soumises pour l'épreuve de Grand Prix (de 16 à 25 ans) pour chaque couple cavalier(-ère)-cheval est calculée afin de déterminer la gagnante ou le gagnant de la Coupe Orion. Les notes obtenues aux concours de niveau Platine (CDI) seront bonifiées de 1 % avant le calcul de la moyenne et la constitution du classement.
- c. En cas d'égalité entre deux couples ou plus, la note en individuel la plus élevée en épreuve de Grand Prix (de 16 à 25 ans) déterminera le couple gagnant. Si l'égalité persiste, la deuxième note en individuel en épreuve de Grand Prix (de 16 à 25 ans) la plus élevée brisera l'égalité.

10. ANNONCE DE LA OU DU RÉCIPiendaIRE DE LA COUPE ORION

Canada Équestre dévoilera le nom de la ou du récipiendaire une fois le processus de sélection terminé.



ANNEXE A – COUPE ORION – DÉCLARATION

CHEVAL

Nom (en lettres moulées) : _____ N° de passeport : _____

CAVALIER(-ÈRE)

Nom (en lettres moulées) : _____ N° de licence de CE : _____

Signature : _____ Date : _____

PROPRIÉTAIRE DU CHEVAL

Nom (en lettres moulées) : _____ N° de licence de CE : _____

Signature : _____ Date : _____

TÉMOIN

Nom (en lettres moulées) : _____ Date : _____

Signature : _____

Transmettre à :

Canada Équestre, département de dressage
Celine Hutchison Majerus, Coordonnatrice des programmes – Dressage
chmajerus@equestrian.ca

La déclaration DOIT être reçue le 31 mai ou avant, ou le 30 juin si la déclaration est tardive.

Les formulaires illisibles seront retournés pour être soumis de nouveau. Veuillez remplir toutes les annexes en caractères d'imprimerie ou en lettres moulées. La candidature d'un couple cavalier-cheval qui transmet intentionnellement de faux renseignements ne sera pas étudiée.



ANNEXE B-

COUPE ORION - FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES NOTES

NOM DU CAVALIER/DE LA CAVALIÈRE : _____

NOM DU CHEVAL : _____

NOM DU CONCOURS	DATE	JUGES	NOTE %	BONIFICATION DE 1 % – CDI
REPRISE– Grand Prix (16-25) Nom du concours : _____		_____ _____ _____ _____ _____		
REPRISE– Grand Prix (16-25) Nom du concours : _____		_____ _____ _____ _____ _____		
REPRISE– Grand Prix (16-25) Nom du concours : _____		_____ _____ _____ _____ _____		
MOYENNE DU TOTAL DES NOTES (MOYENNE DE QUALIFICATION)			_____	%

Transmettre à :

Canada Équestre, département de dressage
Celine Hutchison Majerus, Coordonnatrice des programmes – Dressage
chmajerus@equestrian.ca

La déclaration DOIT être reçue le 31 octobre à minuit ou avant (HE)

Les formulaires illisibles seront retournés pour être soumis de nouveau. Veuillez remplir toutes les annexes en caractères d'imprimerie ou en lettres moulées. La candidature d'un couple cavalier-cheval qui transmet intentionnellement de faux renseignements ne sera pas étudiée.